

La Maison-Dieu, 223, 2000/3, 29-44

Xavier DURAND

RÉFORME PAROISSIALE ET ENJEUX LITURGIQUES

15 ANS APRÈS LE SYNODE DIOCÉSAIN DE LIMOGES

LA RÉFORME PAROISSIALE engagée dans un grand nombre de diocèses français est un événement important pour la vie concrète des communautés chrétiennes et elle peut être abordée sous bien des aspects.

Elle a déjà pu être observée sous l'angle territorial en relation avec les transformations du paysage communal et cantonal de la France administrative. Elle a pu l'être aussi sous l'angle social et humain, en relation avec les nouveaux comportements des populations concernées dans l'espace rural ou en milieu urbain. L'intérêt de ces études est de chercher à mesurer l'influence de nouveaux facteurs d'évolution de la société sur le système de découpage territorial des paroisses maintenu depuis longtemps par l'Eglise catholique dans une relation naturelle aux communes. On a pu dire aussi que la réforme paroissiale anticipait à sa manière une réforme administrative plus lente et plus difficile à réaliser. Quoi qu'il en soit, le cadre ordinaire du rassemblement chrétien est en train de se modifier et cela se fait en interaction avec la société¹.

1. On peut renvoyer principalement au Colloque « Territoires et citoyenneté, questions pour notre Église », tenu au Sénat en octobre

Une autre approche peut être proposée. La réforme paroissiale a-t-elle un impact liturgique ? Apporte-t-elle à l'Église locale, à la communauté paroissiale un nouveau visage, de nouvelles chances de visibilité et de développement ? Autrement dit, le fait de créer (« d'ériger » selon le terme canonique) une « paroisse nouvelle » a-t-il un effet ecclésial et introduit-il nécessairement une réorganisation et une innovation liturgiques ? Comment la mise en place d'une nouvelle réalité paroissiale fait-elle exister l'Église dans son être liturgique et sacramentel ?

C'est souvent dans le cadre des Synodes diocésains qu'ont été élaborées et décidées les réformes paroissiales en cours. N'oublions pas que le Synode diocésain en lui-même est déjà une manifestation liturgique et que sa « célébration » est une façon de faire apparaître l'Église diocésaine, rassemblée par l'Esprit-Saint autour de l'Évangile et de l'Eucharistie. Le premier des Synodes diocésains récents a été celui du diocèse de Limoges. Il s'est tenu en une seule session à la Pentecôte 1985 à Solignac (dans une salle des fêtes communale mais à proximité de l'ancienne abbaye) et à la Cathédrale de Limoges. Ce fut à la fois une assemblée délibérante et une liturgie du Peuple de Dieu.

De ce Synode, dont le texte officiel *La Route de l'Église* fut promulgué le 30 juin 1985 par Monseigneur Gufflet, la réforme de la paroisse est vite devenue la trace la plus visible et le chantier le plus actif. Cela ne veut pas dire que ce soit le seul résultat concret ; la « réception » d'un Synode demande elle aussi temps et patience, avancées profondes et lentes germinations. Il n'en reste pas moins que plus de trois ans de travail et de débats furent encore nécessaires pour parvenir à une redéfinition et à un redécoupage des paroisses dans le cadre des trois zones pastorales existantes : Limoges et son agglomération, Haute-Vienne rurale, Creuse². L'ordonnance épiscopale érigeant

1997, et à *Église et Société face à l'aménagement du territoire*, Paris, Centurion-Cerf, 1998.

2. Le diocèse de Limoges est composé des deux départements de Haute-Vienne et de Creuse et compte environ 500 000 habitants.

les paroisses nouvelles³ dans le diocèse fut signée par le nouvel évêque du diocèse, Monseigneur Soulier, le 1^{er} novembre 1989, pour application au premier dimanche de l'Avent, au début d'une nouvelle année liturgique (3 décembre 1989).

C'est du projet synodal et de la mise en route concrète de cette réforme des paroisses que découle la réflexion qui suit. Elle ne saurait être trop affirmative en raison de la diversité des situations et des réalisations pastorales. Les paroisses nouvelles ne se sont pas faites dans un même moule et à partir des mêmes réalités. Elles sont inévitablement confiées à des personnes et à des équipes très variées, plus ou moins engagées dans un véritable projet pastoral. Dans le diocèse de Limoges, le choix avait été fait d'appliquer la réforme à la ville (même si Limoges est une ville de près de 150 000 habitants) comme à l'espace rural, sans pour autant prétendre à l'uniformisation.

Revenir au projet synodal ne sera pas inutile pour comprendre l'ampleur et les limites d'un projet visant à proposer une réforme du rassemblement chrétien l'espace et dans le temps.

Discerner, dans les évolutions actuelles, ce qui fait exister l'Église et ce qui lui donnera de rester un « signe » pour le monde d'aujourd'hui permettra d'entrer dans une prudente prospective.

Les Actes et les documents relatifs au Synode diocésain sont consultables à l'Évêché de Limoges. On peut aussi consulter de nombreux documents en annexe de *Synode diocésain de Limoges. Pentecôte 1985 (Genèse et Célébration)*, Mémoire soutenu à l'Institut Supérieur de Pastorale Catéchétique de l'Institut Catholique de Paris par Jean-Marie Mallet-Guy (1986).

3. Cela fait aujourd'hui 30 paroisses pour tout le diocèse. Limoges : 10 paroisses ; Haute-Vienne rurale : 14 paroisses ; Creuse : 6 paroisses (une septième paroisse liée à un espace particulier, le Plateau Limousin de Millevaches, ne s'est pas révélée viable et a été supprimée).

Aux sources du rassemblement chrétien

« Le rassemblement chrétien est à la fois une responsabilité vitale des croyants et un signe de l'enracinement de leur foi dans les réalités du monde ». C'est ainsi que s'ouvrait le chapitre 2 du Synode diocésain intitulé « Peuple de Dieu rassemblé en Église ». Après un premier chapitre consacré au témoignage qui doit être porté par les chrétiens au cœur du monde et dans lequel se manifestait une certaine continuité dans le sens de la mission, le deuxième chapitre osait parler de « nouvelles formes de rassemblement », « d'une réorganisation des lieux de rassemblement de l'Église diocésaine ».

Qu'allait-on mettre désormais sous la réalité du rassemblement chrétien, dans un diocèse où se défaisait maintenant de plus en plus vite l'héritage des paroisses rurales identifiées à de petites communes ou des paroisses urbaines exposées elles aussi à la pénurie des prêtres ?

Trois formes de rassemblement

Le Synode proposait alors « trois formes complémentaires du rassemblement chrétien » :

- Au niveau le plus élémentaire, un groupe ou équipe de chrétiens qui peut se retrouver dans la parole de Jésus : « Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux » (Mt 18,20). Il n'y a pas de lieu précis ni d'autres conditions prévues pour cette libre organisation de petits groupes mis au service de l'évangélisation. Mais, à côté du témoignage donné à ceux dont ils sont proches, l'écoute de la parole de Dieu, la prière et la célébration font partie de leur activité. Il est simplement rappelé qu'aucun de ces groupes ne peut vivre seul, sans lien avec « des assemblées plus larges de chrétiens ».

- Au niveau le plus vaste et le plus complexe à organiser, des « assemblées du peuple de Dieu » vécues à l'échelle diocésaine, même si à chaque fois elles ne rassemblent pas forcément tout le diocèse, mais seulement une partie significative de celui-ci. Ces rassemblements ne peuvent être qu'exceptionnels, au sens où ils ne peuvent être reconduits trop fréquemment.
- Au centre du dispositif, il est rappelé que le « premier jour de la semaine » (le dimanche) est le moment favorable et requis pour un rassemblement régulier et sacramentel dans l'Eucharistie. C'est à ce niveau précis que se situe la Paroisse avec ses composantes.

Il est intéressant de souligner ce souci d'aller du plus restreint au plus large, de partir en deçà de la plus petite paroisse héritée de l'histoire pour aller au-delà même de ce qu'une paroisse plus vaste pouvait offrir de nouveau comme type d'assemblée élargie. C'est une façon de reconnaître le caractère central mais aussi relatif de l'institution paroissiale. Sans doute n'a-t-elle eu tant de succès dans l'histoire que parce que, sans être absolument normative, elle était indispensable pour le rassemblement des chrétiens.

Paroisse et relais paroissial

C'est pourtant sur la notion de paroisse que le Synode a construit un projet neuf et porteur de profonds changements dont la réalisation est encore en cours, quinze ans après. L'idée maîtresse a été de créer, dans un nouvel ensemble pastoral reconnu comme paroisse, une communion de communautés chrétiennes, appelées relais paroissiaux.

Retrouvons-en la définition dans le texte même du Synode :

« La Paroisse, selon le nouveau Code de Droit Canonique, deviendra dans notre diocèse, aussi bien en ville qu'en rural, un **ensemble pastoral** : ensemble de quartiers ou de communes, espace géographique

ou ensemble humain significatif dans la vie du pays, autour de pôles importants de la vie économique ou socioculturelle.

Il sera assez vaste pour permettre l'animation pastorale des divers aspects de la fonction paroissiale... » (*La Route de l'Église (LRE)*, 2132 a).

Ce que le Synode a donc retenu du droit canonique, c'est la souplesse de la définition de la paroisse comme « communauté précise de fidèles » constituée d'une manière stable et dont la charge est confiée à un curé (C.515).

Cette définition de la paroisse apparaît plutôt de type sociologique et subordonnée au souci de l'évangélisation, qui est la première raison d'être de sa dimension nouvelle, mais sa nature liturgique apparaît dans l'analyse de la fonction paroissiale. La paroisse a pour fonction de « célébrer les grands moments de la vie liturgique (par exemple la Veillée pascale) ». Cela ne veut pas dire que ce « grand moment » soit célébré en un unique endroit, mais qu'il relève de la responsabilité paroissiale.

En même temps, la paroisse est formée de différents **relais paroissiaux** (de deux à cinq environ) où vont se vivre les « rassemblements réguliers, en particulier l'Eucharistie, les célébrations chrétiennes et la prière commune ». Par « célébrations chrétiennes », il faut entendre les célébrations, sacramentelles ou non, comme les funérailles ou des assemblées de prière liées au dimanche ou à d'autres occasions. C'est le premier trait caractéristique attribué à la définition du relais paroissial, « lieu de vie chrétienne ».

L'objectif de la paroisse est donc d'inspirer et de proposer des temps forts, tout en confiant l'assemblée dominicale régulière aux relais, communautés décentralisées et diverses par leur situation humaine et géographique.

Le redéploiement sacramental

Le Synode de Limoges avait aussi pour projet de mettre au clair un certain nombre d'axes en pastorale sacramen-

telle, en particulier pour la pastorale du baptême des petits enfants, à propos de laquelle avaient eu lieu des recherches et des débats encouragés et accompagnés par Monseigneur Gufflet. Tous les sacrements y sont abordés, mais tous n'avaient pas fait l'objet d'un dossier de travail précis et de propositions émanant des groupes de réflexion qui envoyaient leurs contributions ou des amendements au premier texte synodal qui leur avait été soumis.

Par exemple, l'Eucharistie comme sacrement ne fait l'objet que de quelques lignes, sans qu'aucune décision n'y soit associée. On a vu que c'est au niveau du rassemblement chrétien que la question est le plus profondément traitée.

Au sujet des autres sacrements, il est important de noter à quel niveau et dans quel cadre ils sont situés.

Pour le baptême des petits enfants, le Synode décide d'un lien réel avec l'assemblée dominicale (présentation de l'enfant à la fin de la messe ou célébration du baptême au cours de l'Eucharistie). Ce qui est recherché est une « participation réelle de la communauté chrétienne » (*LRE 2213 d*)

Pour la réconciliation et l'onction des malades, le Synode envisage plutôt le niveau paroissial. Il revient à la paroisse de proposer le sacrement aux temps forts de l'année liturgique ou à l'occasion d'une Journée des malades (*LRE 225 et 2262*).

La nouvelle pastorale de la confirmation à l'adolescence, mise en place avant le Synode, est située dans une relative liberté par rapport à la paroisse. Il est simplement dit que la célébration présidée par l'Évêque « sera un temps fort de fête et de rassemblement des chrétiens », ce qui donne une certaine latitude. C'est plutôt à une assemblée de type exceptionnel (au moins paroissiale ou même plus vaste) qu'il faut songer (*LRE 2222 c*).

Pour la confirmation des adultes, l'Évêque doit proposer une célébration autour de la Pentecôte, ce qui laisse aussi supposer une assemblée de type diocésain (*LRE 2223*).

Seul le sacrement du mariage n'est référé à aucun type particulier de rassemblement chrétien, et le Synode n'insiste que sur l'importance de sa bonne préparation.

Pour la célébration des obsèques, souvent liée dans les faits à la pastorale sacramentelle, le Synode prévoit les

célébrations dans les relais paroissiaux, avec le concours de laïcs pour « aider » le prêtre. Mais une décision (qui donna lieu à débat) autorise une paroisse à demander à l'Évêque de nommer une ou plusieurs « personnes chargées des obsèques chrétiennes » (*LRE* 2272).

La relecture du projet synodal, après quinze ans d'expérience, inspire des réflexions diverses. Il est possible de relever des intuitions encore à peine exploitées comme des formulations encore timides et maladroitement. Il est difficile de voir se dessiner une pastorale parfaitement structurée, et le Synode ne fut pas de ce point de vue l'affaire des spécialistes de la pastorale liturgique et sacramentelle.

Réalisation liturgique de la paroisse

Aucun effort de prospective ne rejoint jamais parfaitement la réalité, et l'évolution des structures et des mentalités continue tout au long de la longue mise en œuvre d'un Concile ou d'un Synode. Il était prévu dans l'Ordonnance du 1^{er} novembre 1989 une évaluation de la réforme paroissiale au bout de cinq ans. Cette évaluation fut réalisée par une large consultation sur le terrain. Le Document épiscopal *La Paroisse, des communautés missionnaires*, signé par Monseigneur Soulier le 1^{er} octobre 1995, aborde peu l'aspect liturgique. Il est plus attentif à la mise en place laborieuse mais réelle des instances pastorales de la paroisse (Conseil pastoral et Conseil économique), en lien avec la vie plus ou moins autonome des relais paroissiaux. Dans les relais se constituent des équipes d'animation, appuyées ou non sur la présence d'un prêtre résident. Dans l'animation des grandes fonctions paroissiales, le Document souligne la mise en place d'équipes de préparation aux sacrements (baptême et mariage) et note assez brièvement :

« Au niveau des célébrations, des Eucharisties sont célébrées avec la participation des différents relais. Il y a des célébrations pénitentielles pour toute la paroisse, des professions de foi, des confirmations regroupant les jeunes de tous les relais paroissiaux. »

La paroisse est donc devenue un lieu de réalisation liturgique signifiant, qui accueille et organise un certain type de célébrations sans détenir un quelconque monopole. Il est possible d'évoquer quelques-uns des aspects que peut prendre aujourd'hui la vie liturgique et sacramentelle dans une paroisse nouvelle du diocèse de Limoges.

Paroisse et assemblées du dimanche

La paroisse peut être présentée comme une communauté eucharistique, c'est-à-dire d'abord « apte à célébrer l'Eucharistie » (*Christifideles laïci*, 26), et son organisation reste fortement liée à l'assemblée du « premier jour de la semaine », l'assemblée eucharistique du dimanche. On peut évoquer le temps où celle-ci était célébrée chaque dimanche et dans chaque église à la ville comme à la campagne. La paroisse se confondait avec l'assemblée du dimanche et on lui demandait en premier lieu de proposer des messes. Ces paroisses-clochers ont fortement perdu de leur signification à cause de deux faits qui ont coïncidé et qui sont déjà connus depuis longtemps dans une région comme le Limousin : la baisse rapide du nombre des prêtres et la désaffection durable des fidèles. Il serait faux de lier totalement les deux phénomènes, mais ils sont de ceux qui ont provoqué parmi d'autres à la réflexion sur une réforme des paroisses. Dans ces conditions nouvelles, chaque « clocher » ne pouvait plus offrir la messe du dimanche, et on comprend mieux pourquoi a pu s'imposer la nécessité de définir comme paroisse un espace territorial et humain où il serait possible de célébrer chaque dimanche l'Eucharistie.

Dans cette perspective, l'existence de 30 paroisses nouvelles dans le diocèse peut anticiper un avenir où il n'y aurait plus qu'un prêtre par paroisse, quelle que soit sa taille. Mais dans ce cas de figure, l'Eucharistie serait encore au centre de la définition de la paroisse et demeurerait une des principales missions du pasteur (curé) qui lui est donné par l'Évêque. On peut rappeler que pour un diocèse, la première et principale Eucharistie est celle de

l'Évêque auxquelles sont référées toutes les autres célébrations qui se déroulent en communion avec lui.

|| L'une des fonctions paroissiales est d'assurer le service de l'Eucharistie en s'appuyant sur l'existence des relais paroissiaux et sur la capacité des ministres ordonnés encore présents ou disponibles. C'est là que se joue la relation difficile à équilibrer entre la possibilité réduite de célébrer l'Eucharistie et le développement d'assemblées dominicales en l'absence du prêtre. Dans un diocèse comme celui de Limoges, la réalité de ces assemblées est modeste, car des communautés qui réunissent peu de participants ne sont pas toujours en état d'assumer cette fonction liturgique de créer une assemblée régulière de prière. Mais il peut arriver, dans les zones rurales du diocèse, que l'assemblée dominicale en l'absence de prêtre, tenue de façon intermittente dans l'église du bourg central, permette au curé de célébrer plus souvent dans un autre relais isolé ou éloigné. Il se manifeste donc une certaine solidarité entre les différentes composantes de la paroisse. Sur un relais lui-même composé de plusieurs communes et comportant donc plusieurs églises, la même solidarité peut se manifester entre différentes communautés, qui sont appelées à se déplacer autant qu'elles le peuvent d'une église à l'autre.

Il est évident que la fréquence des messes dépend aujourd'hui essentiellement de la présence du ministère presbytéral, et la question du renouvellement et de l'évolution de ce ministère se pose avec de plus en plus d'acuité dans les instances de réflexion du diocèse (Conseil presbytéral et Conseil pastoral diocésain). Pour autant, la contrainte actuelle d'une réduction du nombre des messes et la faible participation qui compromet la vitalité de certaines célébrations n'enlèvent pas, bien au contraire, sa valeur symbolique forte à la proposition de l'Eucharistie. Une paroisse, dans ce cadre nouveau, doit être un lieu où il est toujours possible de trouver l'Eucharistie et de constituer l'Église autour de son pasteur (pasteur propre ou équipe de prêtres « in solidum »). Rien n'empêche ensuite que des communautés puissent se rassembler en divers « lieux de vie chrétienne », soit pour célébrer l'Eucharistie

soit pour écouter la Parole et faire intercession et action de grâce. Rien n'empêche non plus que la paroisse puisse se réunir exceptionnellement ou régulièrement (une fois par trimestre ou une fois par an) pour une messe unique. La suppression des autres célébrations ce jour-là est un signe fort qu'une seule Eucharistie suffit à faire exister la paroisse, et qu'il est possible de mettre en œuvre des moyens pour inviter les personnes et les groupes à se déplacer, à participer à un temps fort qui peut aussi durer plus que le temps de la messe et coïncider avec une journée de partage ou de réflexion.

Manifester l'initiation chrétienne par le baptême et la confirmation

La paroisse n'est pas seulement communauté eucharistique, mais aussi « communauté de foi » où « les baptisés et les confirmés prennent conscience d'être peuple de Dieu » (*Christifideles laïci*, 26). C'est là qu'ils reçoivent la mission de témoigner de l'Évangile et de faire découvrir la présence de l'Esprit Saint qui les unit.

Il importe donc que les sacrements de l'initiation chrétienne manifestent à tous cet engendrement et cet enracinement dans la foi. La tradition de l'Église d'Occident différencie la pastorale du baptême des enfants, fondée sur la demande et la démarche des familles, et celle de la confirmation, fondée sur une proposition définie par la présence de l'Évêque et l'appel à une maturité humaine et spirituelle.

Cela permet de situer la confirmation au rang des célébrations exceptionnelles, mais cela ne dispense pas de la relier à la signification d'un rassemblement paroissial ou interparoissial. Les paroisses sont donc invitées à accueillir les célébrations de confirmation, même si elles n'en ont que rarement l'initiative : dans le diocèse de Limoges, celle-ci relève souvent des aumôneries scolaires (collège ou lycée) ou parfois d'un mouvement de jeunes. Il y a un effort à faire pour intéresser les communautés paroissiales

à la confirmation des jeunes et pour permettre aux jeunes de prendre place par la confirmation dans l'unité du rassemblement chrétien.

Le baptême des petits enfants fait partie de la pastorale « courante » qui s'inscrit dans un accueil de proximité et demeure consignée dans la tenue des registres paroissiaux. La demande reste relativement forte, mais souvent éloignée d'une conscience d'appartenir à l'Église vivante sur le territoire. L'enjeu d'une réforme paroissiale peut être de ne pas réduire le baptême des petits enfants à son environnement purement local, familial et privé. Il appartient à la paroisse de décider et de désigner les lieux et les moments du baptême ; il est signifiant de choisir pour cela les occasions de rassemblement et en particulier les assemblées eucharistiques. La suggestion du Synode diocésain d'un accueil des enfants à la fin de l'assemblée du dimanche (ou au cours de l'Eucharistie, en fonction d'une demande des familles) permet de proposer la figure d'une assemblée concrète à laquelle des parents ont à s'adresser publiquement. L'entrée dans l'Église doit être marquée au jour où elle se rassemble et dans les divers lieux où la communauté eucharistique se déplace. Si le baptême ne peut y être célébré pour des raisons particulières, la présentation de l'enfant et la demande des parents y trouve normalement sa place. Il devient aujourd'hui essentiel de faire comprendre que les moments forts de l'initiation chrétienne (le baptême et la confirmation sont des moments uniques et non réitérables) sont faits pour tous et pas seulement pour ceux qui les reçoivent ; ils doivent trouver un cadre liturgique dans le rassemblement des chrétiens tel qu'il est donné à vivre dans un diocèse.

Prise en charge paroissiale et pastorale des funérailles

Depuis les orientations données par Monseigneur Soulier en 1994, et en s'appuyant sur de nombreuses expériences antérieures, la formation d'équipes d'accompagnement des familles en deuil dans chaque paroisse a pris de

l'ampleur et a entraîné la mise en place d'une formation adaptée. Là encore, la diminution du nombre de prêtres, et la diversification de leurs tâches qui leur demande de s'absenter souvent de leur lieu de résidence, a posé brutalement la question de savoir comment continuer à assurer ce service rendu aux familles et à la société. Mais ce fut aussi l'occasion de redécouvrir que ce service devait être celui de la communauté paroissiale tout entière au nom du partage de la vie et de la foi, et c'est dans le cadre paroissial que s'est effectuée la mise en place d'un « service évangélique » des funérailles chrétiennes. Le Nouveau Rituel des Funérailles l'avait rappelé dès 1971 : « Tous ceux qui appartiennent au peuple de Dieu doivent se sentir concernés par la célébration des funérailles », *Notes doctrinales et pastorales*, 5.

Le premier signe posé fut souvent la simple présence liturgique de laïcs (accueil, lectures, gestes symboliques...) à la célébration que le prêtre assurait trop souvent seul. La participation à la rencontre des familles et à leur accompagnement est devenu ensuite une prise de responsabilité pour donner toute sa dimension à l'acte liturgique, celui de l'accueil à l'église du corps d'un défunt, celui de la prière d'une communauté de foi réunie autour de lui. La participation liturgique reçoit ainsi un approfondissement et une dimension nouvelle, puisque c'est en relation avec une équipe que s'est préparée la célébration. Il est alors inexact de dire que des laïcs sont admis à « remplacer » le prêtre pour être « responsable de la célébration » (expression utilisée dans le diocèse pour éviter le terme « président »). C'est toute la communauté paroissiale qui, à travers cette équipe, prend en charge cette fonction pastorale et liturgique, qu'il y ait ou non un prêtre présent pour « présider » à la prière ou célébrer l'Eucharistie si la demande en a été faite et se trouve justifiée. Le prêtre n'abandonne pas non plus ce terrain aux seuls laïcs, mais il y trouve une place différente et adaptée à sa mission aujourd'hui. Le cadre paroissial permet de faire vivre des équipes suffisamment fortes et complémentaires, même si les responsabilités s'inscrivent souvent dans la relation de proximité sur un relais ou quelques communes. Il permet aussi une forma-

tion commune. Nous avons ici un bon exemple d'une célébration liturgique à laquelle un projet pastoral de paroisse peut donner un sens de plus en plus ecclésial. Nous sommes à un moment où l'Église ne peut plus assurer facilement une présence rituelle et traditionnelle aux différents moments et « stations » de la liturgie (de la maison au cimetière). En demandant aux familles et à leurs amis de venir se rassembler dans une église de la paroisse pour honorer le corps d'un défunt et encourager l'espérance des vivants, elle pose un acte fort, public et liturgique, qui dit comment elle se sent proche de ceux pour qui elle est établie et envoyée. Le caractère particulier des célébrations d'obsèques renvoie les assemblées eucharistiques régulières à un « faire mémoire » (nommer les défunts) plus qu'à une participation effective. La célébration chrétienne des obsèques articule donc une dimension symbolique forte de la communauté paroissiale, représentée à travers une équipe d'accompagnement forcément réduite, et une présence très concrète des membres différents de la communauté (laïcs et prêtres) à la peine et à la prière des familles.

Conclusion : Liturgie et synodalité

Dans ces dernières années, le diocèse de Limoges a proposé deux démarches complémentaires pour permettre aux paroisses de mieux adapter leurs propositions et leurs rythmes. En premier lieu, une assemblée de la zone pastorale de Limoges s'est tenue les 7 et 8 mai 1998 à Ester-Technopole. Elle était intitulée *Vivre la Ville, questions à notre Église*⁴ et s'est intéressée aux relations apparues avec la transformation urbaine, de la ville à l'agglomération (ou « communauté urbaine »). En second lieu, au cours des années 1999-2000, un travail de groupes locaux

4. L'essentiel des réflexions de cette assemblée pastorale vient d'être publié dans un dossier de *Fêtes et Saisons*, « Chrétiens dans la ville », n°545, mai 2000, aux Éditions du Cerf.

a conduit à une autre assemblée, le 29 janvier 2000, autour du thème *Proposer la foi en rural*.

Ces deux initiatives ont permis de mettre le doigt sur une réalité de plus en plus présente, en milieu urbain comme en milieu rural : la mobilité des personnes. Par exemple en rural, il est souvent ressenti à la fois un attachement à la possibilité de se retrouver à l'échelle d'une commune (vie associative) et la nécessité de déplacements fréquents pour la plupart des services (école, commerce...). La mobilité interne à la ville (on va d'une église à une autre) demande aussi de mettre en place des lieux d'accueil qui puissent aider les personnes à se repérer et à se rapprocher des groupes ou communautés capables de les accueillir. Il faut parfois aller loin pour découvrir ce qui est à la porte de chez soi.

Il apparaît que la réforme paroissiale peut prendre en compte ces nouveaux besoins et offrir une proposition pastorale d'ensemble non centralisée. En effet la paroisse, dans sa nouvelle dimension, « ne concentre pas mais elle crée une articulation »⁵. Beaucoup de choses peuvent être vécues sur place tout en étant inscrites dans une structure plus large. La paroisse a alors pour fonction de faire « signe » d'un lien de communion qui contribue à éclairer la situation des personnes dans le monde où elles vivent. Leur appartenance à une réalité particulière (village, quartier) n'est plus exclusive de l'appartenance à un réseau de relations que les moyens de communication (de la voiture personnelle à Internet) ont considérablement étendu.

Dans cette situation neuve, la liturgie est un élément constitutif du lien social qui peut se créer entre les habitants d'un même territoire. La *Lettre aux Catholiques de France* rappelle qu'elle a pour objet la célébration du mystère du salut à côté de l'annonce de l'Évangile et du service de la vie des hommes. Dans la liturgie, le mystère se dit à travers des signes plus qu'à travers des paroles

A. ROCHEFORT-TURQUIN, « Les laïcs en théologie », dans *Il est une* 10-11, oct 1988, Paris, Éditions Temps Présent, p. 5.

5. Jean-Marie MALLET-GUY, « Un synode diocésain : dix ans après », dans *Prêtres diocésains*, août-septembre 1995, p. 315-326.

(annonce) ou des actes (service). Pour cela, avec plus d'audace que n'a pu le faire un Synode, né cependant d'un regard lucide sur les mutations d'une société fragilisée comme celle du Limousin, il faudrait permettre aux paroisses de donner des signes d'un salut proposé au-delà des petites communautés et au cœur d'assemblées significatives. La recherche sur les formes possibles et les enjeux du rassemblement chrétien est certainement à poursuivre, tout en restant liée de très près à la recherche sur la diversité et l'articulation des ministères. L'expérience synodale dont nous venons de proposer une analyse révèle que les réalisations d'une liturgie ouverte et redimensionnée existent bien et sont à prendre en compte de manière plus conséquente pour l'avenir des communautés humaines où les assemblées chrétiennes plongent leurs racines.

L'acte liturgique d'un Synode est appelé à se prolonger dans la vie d'un diocèse et à être reçu dans la vie liturgique même des communautés qu'il veut faire vivre.

Xavier DURAND